

CROISADE DES CHAPELETS EN FAVEUR DE LA FRANCE. — Il y a trois ans un officier supérieur de l'armée française, profondément touché des maux dont souffre l'Église en France, conçut la généreuse pensée d'une Croisade de prières à Marie. Son but est de réunir d'année en année — le 1er octobre étant pris comme point de départ et comme terme — le plus grand nombre possible de promesses de *Chapelets* que l'on s'engage à réciter pour la France.

Cette croisade approuvée et bénie par l'épiscopat français, a provoqué déjà 34 millions de chapelets.

Cet élan va toujours grandissant, et il ne doit pas s'arrêter jusqu'à ce qu'il ait obtenu de la Reine du saint Rosaire la grâce de salut si vivement sollicitée.

Appel a été fait à toutes les bonnes volontés, à tous les catholiques de France. Les cousins du Canada sont aussi instamment priés de s'unir à leurs bons cousins d'outre-mer, qui ont au cœur une immense peine, car leur patrie s'en va... Avec eux crions vers le ciel : Pitié ! pitié pour la pauvre France. Intéressons particulièrement à cette croisade nos écoles, afin d'attirer sur elles la protection d'en-Haut contre le mal maçonnique dont périssent les enfants là-bas.

Pour participer à la Croisade, il suffit d'indiquer sur papier, par lettre ou carte postale, le nombre de chapelets que chacun promet de réciter d'ici au 1er octobre 1904, et d'envoyer cette lettre ou cette carte postale au R. P. Tamisier, S. J., 14, rue Dauphine, Québec. Le Rév. Père se charge de la transmettre au bureau de l'*Echo de Fourvières*, Lyon, France, qui est le centre de l'œuvre. Cette revue publie chaque semaine le nombre de nouvelles promesses recueillies, avec le total général.

LE CHOIX DES ÉVÊQUES. — Le Souverain-Pontife vient de prendre une importante décision. Il a supprimé